

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	11

Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à dix-neuf heures trente, dans le respect des distanciations sociales dû au Covid 19 le Conseil Municipal de la Commune de LA GREE SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Madame Martine GOUEDO, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le premier septembre deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le premier septembre deux mille vingt-six.

Présents : Mme Martine GOUÉDO, Mme Annabelle COLLOT, M. Alain ABADIE, Mme Solange GLEHELLO, M. Frédéric MARAY, Mme Marine LE MOELLE, Mme Nadia CLOLUS, M. Yves-Noël DELISLE.

Absents excusés :

M. Luc LE BLANC ayant donné pouvoir à M. Alain ABADIE,

M. Quentin PETON ayant donné pouvoir à Mme Martine GOUÉDO,

Mme Sylvie CAMPOS ayant donné pouvoir à Mme Annabelle COLLOT,

A été nommée secrétaire de séance : Solange GLEHELLO.

0043-2026 – TRAVAUX DE REFECTION DES CHEMINS COMMUNAUX

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mener une réflexion sur les travaux de réfection des chemins communaux après le passage de la commission voirie.

La commission voirie devra se réunir avant le prochain conseil afin d'établir une enveloppe budgétaire concernant ces travaux de réfection.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal :

- **De se prononcer** sur cette validation de travaux.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Attendent** à l'unanimité la proposition de la commission lors du prochain conseil.

- **Autorisent** Mme le Maire à signer l'ensemble des documents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 21 septembre 2026

Madame Le Maire

Martine GOUÉDO

